

Parc d'activités de l'Aumallerie  
1, rue Louis Lumière  
CS 70665 – La Selle-en-Luitré  
35306 Fougères Cedex

**Conseil Communautaire de Fougères Agglomération**  
**Compte-rendu du lundi 26 mars 2018 – 20h**

**Étaient présents** : Bernard MARBOEUF – *Président*

Patrick MANCEAU – Louis PAUTREL – Pierre PRODHOMME – Michel BALLUAIS – Louis FEUVRIER – Jean-Pierre OGER – Jean-Claude RAULT – Joseph ERARD – Alice LEBRET - Jean-Pierre HARDY – Jean-Louis LAGREE – Jean-Pierre OGER – Joseph ERARD - Bernard DELAUNAY – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD - Joseph BOIVENT – Jean-Claude BRARD - Roger BUFFET - Maria CARRE – Rolland COQUET – Jean-Pierre DESHAYES - Alain FORET – Christian GALLE - Jean-François GARNIER – Pierre GAUTIER – Évelyne GAUTIER-LE-BAIL – Louis-Gérard GUÉRIN – Christophe HARDY - Maurice JANVIER - Isabelle LEE – Laurent LEGENDRE - Jacky LE-MOIGNE – Jules MASSON – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Monique POMMEREUL - Marie PROTHIAU – Patricia RAULT - Daniel TANCEREL - Pierre THOMAS - Bernard TUROCHE – François VEZIE – Delphine VIEUXBLED – *Conseillers*

Marie-Claire BOUCHER est représentée par son suppléant Jean-Bernard BOISMARTEL

Roland BOUVET est représenté par son suppléant Alain PAINCHAUD

Laurence CHEREL est représentée par son suppléant Gilbert BOUFFORT

Serge BOUDET a donné pouvoir à Patrick MANCEAU.

Patricia FERLAUX a donné pouvoir à Louis FEUVRIER.

André PHILIPOT a donné pouvoir à Louis-Gérard GUERIN.

**Étaient excusés** :

Roland BOUVET – Noël DEMAZEL – Yves GERARD – Joël MAUPILLE – Gilles PENNELLE – Thérèse TYLEK ainsi que son suppléant Olivier POSTE.

**Secrétaire de séance** :

Isabelle LEE est désignée secrétaire de séance

\*\*\*\*\*

**M. le Président** rend hommage aux victimes de l'attentat de TREBES (23 mars 2018) : Jean MAZIERES, viticulteur à la retraite, âgé de 61 ans et résidant dans le petit village de VILLEDUBERT. Christian MEDVES chef de rayon boucherie du Super U, tout juste âgé de 50 ans, père de deux filles et récemment devenu grand-père. Hervé SOSNA, 65 ans, maçon à la retraite. Arnaud BELTRAME, lieutenant-colonel du groupement de gendarmerie de l'Aude. Le militaire de 45 ans a obtenu du terroriste qu'il le prenne en otage à la place de clients et employés du Super U. Diplômé de Saint Cyr et de l'école des officiers de gendarmerie nationale, le natif de l'Essonne a eu une carrière bien remplie : de l'ancêtre du GIGN au ministère de l'écologie en passant par l'Irak, l'Elysée puis la Manche et enfin l'Aude où il a servi.

Nous avons une pensée émue pour toutes ces victimes, nous saluons l'acte héroïque du lieutenant-colonel Arnaud BELTRAME et observons une minute de silence.

L'ordre du jour est le suivant :

- 2018.031 – Approbation des comptes administratifs 2017*
- 2018.032 – Approbation des comptes de gestion 2017*
- 2018.033 – Affectation des résultats 2017 sur 2018 – Budget Principal*
- 2018.034 – Adoption des Budgets Primitifs 2018*
- 2018.035 – Subventions et participations 2018*
- 2018.036 – Vote des taux 2018*
- 2018.037 – Convention de gestion avec le SMICTOM du Pays de Fougères*
- 2018.038 – Ratio annuel Promus – Promouvables*
- 2018.039 – Modification du tableau des effectifs*
- 2018.040 – Comité Régional du Tourisme – Désignation d'un représentant*
- 2018.041 – Conservatoire – École de musique – Convention CAF Chèques loisirs*
- 2018.042 – Convention tripartite – École de musique La Fabrik*
- 2018.043 – Aménagement de la Voie Verte Fougères Vitré – Convention de transfert de gestion*
- 2018.044 – Fourniture de DVD pour les médiathèques de Fougères Agglomération*
- 2018.045 – Déconstruction et reconstruction d'un bâtiment à usage de fourrière animale à la Sermandière – Attribution des lots 2 et 9*
- 2018.046 – Composition proposée*
- 2018.047 – Décisions du Bureau Communautaire*
- 2018.048 – Décisions prises par le Président par délégation – Février – Mars 2018*

#### *Questions Diverses*

- Région Bretagne - Proposition de convention cadre - Aide collaborative Pôle de Compétitivité*
- Zone de Plaisance - Demande de la société BRAULT*
- Zone des Estuaires - Demande piste auto écoles (! sous réserve...)*
- Projet Nurserie Numérique - Présentation des résultats de l'étude de faisabilité*
- Budget maison médicale 2018 + Contrat de partenariat*
- Contrat de territoire Volet 4 – Participation de Fougères Agglomération – Demande de versement de la commune de Monthault*
- Zone de l'Aumallerie - Tarification parking (janvier 2018)*
- Subvention exceptionnelle au budget annexe du SPANC*
- Education à l'environnement – Demande de subvention de la commune de Mellé (Melleco 2018)*
- Plan climat Air Energie Territorial – Adhésion à Air Breizh*
- Intégration de la commune de Le Loroux – Programme breizh bocage Selun*
- Convention avec Vitré Communauté - Maison d'Accueil Bretagne (avril)*
- 2018.031 – Création d'une Société Publique Locale (SPL) et prise d'actions au capital*
- 2018.032 – Désignation des administrateurs représentant Fougères Agglomération au sein du Conseil d'administration de la SPL*
- Bibliothèque de Luitré – Convention avec la commune de Luitré*
- Salon du Livre jeunesse 2018 – Tarification et demande de subventions*
- 2018.036 – École de musique de Louvigné – Convention avec Louvigné-du-Désert*
  - Avancement de grade – JUILLET*
  - Document unique - AVRIL*
  - Information RGPD – AVRIL / MAI*
  - Présentation KPMG – SPL Tourisme*
  - Modification du Règlement Intérieur*

- Développement économique :

2018.011B – Bâtiment relais ZA Aumallerie – Baux de location

Pour info : modification dans les commissions :

- Cécile PARLOT commission Habitat
- Francis TALIGOT dans commission Environnement
- Démission JM TRAVERS donc M. Denis TALIGOT remplace dans commissions Equilibre territorial et Dynamique rurale et JP DESHAYES dans la commission urbanisme

**M. Louis FEUVRIER** remercie la Directrice des Finances et le Directeur Général des Services de Fougères Agglomération pour leur contribution à la préparation et à la mise en œuvre des décisions prises puis présente le dossier.

## 2018.031 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Considérant les conditions d'exécution du budget principal et des budgets annexes de Fougères Agglomération en 2017 ;

Vu les dispositions financières et comptables du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 21 février 2018 ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 5 mars 2018,

**M. le Président** se retire et laisse la procédure de vote au premier Vice-Président M. Patrick MANCEAU.

**Entendu le présent exposé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER le compte administratif 2017 du budget principal arrêté comme suit :**

Recettes de fonctionnement - Chapitre	CA 2017
70 : Produits des services et remboursements des B. annexes	6 443 708,78
013 : Remboursement personnel	44 793,98
73 : Fiscalité	16 560 085,42
74 : Dotations, compensations et subventions	6 602 958,41
75 : Gestion courante dont loyers	316 590,18
76 : Produits financiers	22,47
77 : Produits exceptionnels	75 669,47
042 : Opérations d'ordre	71 726,82
<b>TOTAL recettes de fonctionnement</b>	<b>30 115 555,53</b>

Dépenses de fonctionnement - Chapitre	CA 2017
011 : Charges à caractère général	2 685 913,92
012 : Personnel	6 284 848,57
014 : Reversements	12 331 214,34
65 : Subventions dont SDIS, élus et frais généraux	3 532 401,00
66 : Frais financiers	508 613,34
67 : Subventions aux budgets annexes et frais exceptionnels	1 813 133,24
042 : Dotations aux amortissements	1 317 003,99
<b>TOTAL dépenses de fonctionnement</b>	<b>28 473 128,40</b>

Recettes d'investissement - chapitre	CA 2017
16 : Emprunt	1 004 587,58
10 : FCTVA	91 013,00
13 : Subventions d'investissement	47 289,16
23 : Annulation mandats	52 199,84
27 : Remb. D'avances	1 968,00
45 : Bocages et rivières	29 664,00
040 : Reprise amortissements	1 317 003,99
041 : Opérations patrimoniales	37 530,69
1068 : Excédent de fonct. N-1 capitalisé	1 254 462,74
<b>TOTAL recettes d'investissement</b>	<b>3 835 719,00</b>

Dépenses d'investissement - chapitre	CA 2017
16 : Capital de la dette	893 888,84
20 : Etudes et logiciels	80 370,49
21 : Aménagements et matériel	205 708,61
23 : Travaux	568 766,79
204 : Subventions versées	1 991 146,28
27 : Avances remboursables	471 000,00
45 : Bocages et rivières	77 407,02
040 : Opérations d'ordre	71 726,82
041 : Opérations patrimoniales	37530,69
<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>	<b>4 397 545,54</b>

- **D'APPROUVER le compte administratif 2017 des budgets annexes arrêtés comme suit :**

Chapitre de recettes de fonctionnement	Transports	SPANC	Parc animation	Marché Aumaillerie	Chênedet	Centre culturel	Bâtiments blancs
Produits du domaine (70)		37 272,99	159 359,56	26 887,00	37 774,13	165 401,25	77 888,90
Impôts et taxes (73)	1 220 872,41						
Dotations et subventions (74)	12 527,95	5 200,00				29 000,00	
Produits de gestion courante (75)	53 022,28		0,52	27 666,40	0,19	37 330,31	444 907,85
Produits excep. et subv. équilibre (77)	282 513,49	7 680,00	285 743,31	74 641,00	106 930,00	840 004,89	313 149,18
Reprise subventions amorties (042)			80 964,00				7 980,18
<b>TOTAL recettes de fonctionnement</b>	<b>1 568 936,13</b>	<b>50 152,99</b>	<b>526 067,39</b>	<b>129 194,40</b>	<b>144 704,32</b>	<b>1 071 736,45</b>	<b>843 926,11</b>

Chapitre de dépenses de fonctionnement	Transports	SPANC	Parc animation	Marché Aumaillerie	Chênedet	Centre culturel	Bâtiments blancs
Charges à caractère général (011)	1 215 376,41	55 431,20	194 074,64	160 300,00	47 298,45	593 590,29	93 305,24
Frais de personnel (012)	51 036,02		144 485,42	11 190,42	103 074,62	579 378,35	
Charges de gestion courante (65)	0,63					1 623,41	6 459,34
Intérêts de la dette (66)	67 077,53		20 120,32				282 871,89
Frais exceptionnels (67)		160,00				5 059,73	48 146,73
Amortissements (042)	230 321,17		165 573,69	373,00	13 044,08	16 484,25	188 782,69
<b>TOTAL dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 563 811,76</b>	<b>55 591,20</b>	<b>524 254,07</b>	<b>171 863,42</b>	<b>163 417,15</b>	<b>1 196 136,03</b>	<b>619 565,89</b>

Chapitre de recettes d'investissement	Transports	SPANC	Parc animation	Marché Aumaillerie	Chênedet	Centre culturel	Bâtiments blancs
Subventions (13)							516 400,00
Annulation mandat (23)							51 179,28
Emprunt et crédit bail (16)							1 567 463,63
Excédent 2016 capitalisé (1068)					47 804,94	51 899,02	17 837,96
Travaux pour tiers (45)		68 906,00					
Reprise amortissements (040)	230 321,17		165 573,69	373,00	13 044,08	16 484,25	188 782,69
Opérations patrimoniales (041)	2 943,20						
<b>TOTAL recettes d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>68 906,00</b>	<b>165 573,69</b>	<b>373,00</b>	<b>60 849,02</b>	<b>68 383,27</b>	<b>2 341 663,56</b>

Chapitre de dépenses d'investissement	Transports	SPANC	Parc animation	Marché Aumaillerie	Chênedet	Centre culturel	Bâtiments blancs
Remb. Capital dette (16)	234 290,22		62 465,18				769 660,92
Etudes et logiciels (20)							32 154,36
Aménagements et matériel (21)			10 081,37		65,48	74 365,85	9 176,89
Travaux (23)			4 822,00			23 763,06	1 444 625,09
Travaux pour tiers (45)		68 906,00					
Amortissements subventions (040)			80 964,00				7 980,18
Opérations patrimoniales (041)	2 943,20						
<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>	<b>237 233,42</b>	<b>68 906,00</b>	<b>158 332,55</b>	<b>-</b>	<b>65,48</b>	<b>98 128,91</b>	<b>2 263 597,44</b>

**M. le Président** s'associe à **M. Louis FEUVRIER** concernant ses propos au sujet des services : Direction des Services Financiers, Direction Générale. Au moment du bilan annuel, il est opportun de remercier l'ensemble des agents de la communauté, quelques soient leurs missions. **M. le Président** demande au Directeur Général Adjoint de transmettre remerciements et encouragements à l'ensemble des personnels de la communauté.

**M. Louis FEUVRIER** donne lecture du rapport sur les budgets primitifs 2018 en se reportant aussi aux comptes administratifs 2017 : CF documents annexes joints au compte-rendu.

**M. Jean-Pierre OGER** intervient au sujet du Centre culturel Juliette Drouet. La subvention d'équilibre passe de 847 000 euros en 2017 à 991 000 euros en 2018. Une interrogation sur cette augmentation de 150 000 euros avait déjà été formulée en Bureau Communautaire.

**M. Louis FEUVRIER** explique qu'à la fin de l'année 2016 un excédent de 106 000 euros avait été constaté. Il en a été tenu compte lors de la définition de la subvention d'équilibre pour 2017. Par rapport à l'année 2016, elle avait été réduite de 100 000 euros environ. L'année 2017 se terminant sans excédent, nous sommes de ce fait un peu contraints de rajouter les 100 000 euros. De plus, une analyse plus fine démontre une légère baisse des recettes et une petite augmentation des dépenses. Ce qui explique, les 30 000/40 000 euros complémentaires.

**M. Pierre GAUTIER** s'interroge sur les modalités de financement de la Zone des Estuaires. Elle n'est inscrite nulle part. A l'heure actuelle c'est une zone où la commune ne peut rien pas vendre puisqu'elle n'a plus la compétence.

**M. le Président** répond que nous avons la volonté d'aboutir au plus vite.

**M. Michel BALLUAIS** confirme que le travail est en cours et précise la volonté d'action de manière concomitante avec Laignelet et Romagné. On avait besoin des rapports de la trésorerie, nous avons réalisé une évaluation d'actifs. A Romagné, il y a un passif : un prêt ; il suffira de changer l'identité de l'emprunteur et il y aura une soulte de 163 000 euros environ. Budgétairement, à la vue des excédents présentés ce jour, cela doit être possible. Il y aura un jeu d'écritures quand ce sera validé dans un premier temps en Bureau Communautaire puis en Conseil Communautaire et la commune aura un délai de trois mois pour donner un accord définitif sur les modalités financières.

**M. Pierre GAUTIER** précise que cela fait quatre mois environ que sur la modalité vue avec le percepteur, la commune de Romagné est prête : depuis novembre 2017. Du coup, Romagné se retrouve à devoir rembourser un prêt qui devrait être pris en charge d'ores-et-déjà par Fougères Agglomération. Par conséquent, la commune ne peut pas clôturer son budget de zone et cela pose quelques difficultés. Aujourd'hui la commune doit rembourser sans inscrire légalement les remboursements. Il eut sans doute été possible d'aller plus vite.

Ce qui est également dommage c'est que des entreprises pensent que la zone appartient toujours à Romagné et la commune doit les renvoyer vers Fougères Agglomération puisqu'elle n'est plus compétente pour vendre le terrain qui lui appartient. La commune de Romagné est propriétaire mais ne peut vendre. Ça traîne un peu, cela étant dit sans animosité.

**M. le Président** répond que les relations de l'agglomération avec la commune de Romagné ont toujours été bonnes, que la commune a toujours transmis les documents en temps et en heure. Dans les mois qui viennent nous aurons à délibérer et nous aurons à ce moment-là les inscriptions budgétaires nécessaires.

**M. Louis FEUVRIER** explique que nous étions dans l'attente de procéder à une réunion de la commission d'évaluation des charges qui prendrait en compte la situation à la fois de Romagné et de Laignelet. Nous avons tout intérêt à réunir dans les meilleurs délais la commission locale d'évaluation des charges pour le dossier de Romagné et si ensuite nous pouvions rapidement présenter les résultats de la commission d'évaluation au niveau de la communauté comme au niveau de la

commune, on procèdera alors à des décisions modificatives pour intégrer les différentes évaluations qui auraient fait l'objet d'un accord global.

**M. Pierre GAUTIER** Nous sommes bien sur un transfert. Ce qui signifie que la zone de Romagné, en tout cas pas tel que le dossier est monté, la zone n'appartiendra pas appartenir à Fougères Agglomération, c'est un transfert. Ce qui veut bien dire que toute les parties commercialisables vont être à Fougères Agglomération et tout ce qui est des espaces verts et voiries restent propriétés de la commune. Ce ne sera pas une zone communautaire. Nous ne sommes pas dans un transfert de propriété.

**M. le Président** conclut en remerciant la commune de Romagné du bon accueil qu'elle nous fait sur ce dossier.

**M. Louis Gérard GUERIN** revient sur les fonds de concours intercommunaux. Dans les différentes discussions précédentes, on a fait remarquer que la dotation de solidarité communautaire avait été augmentée de 70 000 euros. Son nom n'est pas tout-à-fait adapté car ce n'est pas une dotation de solidarité, c'est une dotation de partage puisque tout le monde en hérite. Donc cela ne réduit en rien les inégalités. Et nous continuons de penser que pour les communes les moins favorisées de l'ex communauté qui perdent 200 000 euros dans la situation, c'est insupportable. Par conséquent **M. Louis Gérard GUERIN** refuse de voter le budget dans les conditions où il est présenté et demande que le vote ait lieu à bulletin secret pour que tout le monde puisse s'exprimer en toute sérénité.

**M. le Président** rappelle que des échanges ont eu lieu sur ce point et que la dotation de solidarité communautaire a été augmentée, que suite à la réunion du Bureau Communautaire, la proposition qui est faite est d'augmenter aussi la dotation des fonds de concours. Lors du débat en Bureau Communautaire, il a été dit que notre situation financière est saine mais que nous devons être très vigilants. L'agglomération a des engagements, notamment au niveau économique, qu'elle a des politiques publiques à dérouler, ce n'est pas facile, il faut donc être raisonnable. La trajectoire que nous conduisons est une trajectoire financière sérieuse, nous devons être vigilants, nous faisons un geste plus qu'important puisqu'au total on a mis des sommes sur la DSC et sur les fonds de concours. Cela ne satisfait pas la demande de **M. Louis Gérard GUERIN**, mais l'effort est fait néanmoins.

**M. le Président** rappelle qu'un effort est fait, nous estimons très sincèrement que ce budget tel qu'il est aujourd'hui, fait acte de solidarité. Quant à la demande de vote à bulletin secret, il n'y a pas de difficulté.

**M. Louis Gérard GUERIN** répond que s'il est seul à demander, c'est inutile.

**M. le Président** demande le vote à bulletin secret.

L'urne est alors installée et des bulletins vierges distribués.

Pour approbation, les élus doivent écrire : OUI

Pour une désapprobation, les élus doivent écrire : NON

Pour une abstention, les élus doivent laisser le papier vierge.

Vote pour l'approbation du budget primitif : Mme Isabelle LEE, M. Gaël BRUNET, M. Yves MAUGEY sont chargés du dépouillement de l'urne et de la comptabilisation des voix.

**M. le Président annonce les résultats du vote :**

50 votants

OUI 41 bulletins

NON 4 bulletins

BLANC 5 bulletins

Le budget primitif 2018 est adopté.

**M. le Président** précise toutefois, qu'en terme de méthode, la demande de **M. Louis Gérard GUERIN** a été acceptée alors que ce n'était nullement obligatoire.

**M. le Président** procède à la lecture du règlement du vote à bulletin secret. « Il est procédé au vote à bulletin secret toutes les fois où le tiers des membres le réclame. » Ce qui n'a pas été le cas. **M. le Président** émet le souhait que cette méthode employée reste un cas isolé.

**M. Louis FEUVRIER** présente le dossier.

## 2018.035 – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2018

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financières des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2311-7 ;

Vu l'instruction budgétaires et comptable M14 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances en date du 21 février 2018 ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 5 mars 2018,

**Entendu le présent exposé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **D'ATTRIBUER les contributions suivantes :**

Bénéficiaires	Montant 2018
PAYS DE FOUGERES RENOBATYS	40 000
FOUGERES PAYS EN MARCHE	191 636
INITIATIVE PAYS DE FOUGERES	6 000
MISSION LOCALE DU PAYS DE FOUGERES	136 931
<i>Loyers</i>	<i>13 000</i>
<i>PIJ</i>	<i>35 000</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>88 931</i>
OFFICE DE TOURISME SYNDICAT INITIATIVE	163 000
PAYS TOURISTIQUE DE FOUGERES	75 063
GRANJAGOUL MAISON DU PATRIMOINE ORAL	42 248
SDIS 35	1 871 504
SCOT	168 944
<i>fonctionnement</i>	<i>99 315</i>
<i>ADS</i>	<i>69 629</i>
SMC TERRITORIALE MEGALIS BRETAGNE	5 219
SYNDICAT MIXTE du HAUT COUESNON	24 000

- **D'ATTRIBUER les subventions suivantes :**

Bénéficiaires par politique publique	Montant 2018
<b>CULTURE</b>	<b>56 459</b>
AFAP Roger Ferron	1 600
ECOLE DE MUSIQUE LA FABRIK	15 449
FOUGERES MUSICALES	35 000
LES SCENES DEMENAGENT	1 470
MAITRISE SAINT LEONARD	2 940
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>10 018</b>
PAYS DE FOUGERES - Conseil en énergie partagée	8 684
COMMUNE DE MELLE	1 334
<b>HABITAT</b>	<b>14 300</b>
ADIL 35	6 000
CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES	8 300
<b>ENFANCE et SOLIDARITE</b>	<b>139 634</b>
ADMR CANTON LOUVIGNE DU DESERT	2 000
ADMR CANTON LOUVIGNE DU DESERT ateliers informatiques	6 000
AG.CLIC.MB	2 800
GESTION ANIMATION MAISON DU CANTON	128 334
AGV35	500



Bénéficiaires par politique publique	Montant 2018
<b>MOBILITE</b>	<b>11 200</b>
ALENCON FOUGERES DOL DEMAIN	200
OFFICE SPORTIF CANTON LOUVIGNE DESERT	11 000
<b>ECONOMIE</b>	<b>86 786</b>
SYNDICAT MIXTE E MEGALIS BRETAGNE	19 206
ASS POUR DROIT A L INITIATIVE ECONOMIQUE	1 200
BOUTIQUE DE GESTION 35	1 670
CCAS DE FOUGERES - Handicafé dispositif	400
CIDFF	2 750
UNION DES PROFESSIONNELS DU PAYS DE LOUVIGNE	3 335
CLUB DU COMMERCE ET de l'ARTISANAT DES 3 COMS	8 540
COMMERCE VILLE DE FOUGERES	3 276
COMMUNAUTE D AGGLO VITRE COMMUNAUTE	4 240
PAYS DE FOUGERES INITIATIVE	5 430
PAYS D 'ACCUEIL TOURISTIQUE DE FOUGERES - destination Rennes et portes de Bretagne	2 373
Chambre de Commerce et d'industrie - poste Campus	10 000
Chambre de Commerce et d'industrie - action industries	8 000
FFB Pays de Fougères	8 000
Mission Locale - Action industrie	8 366
<b>ATTRACTIVITE et PROMOTION DU TERRITOIRE</b>	<b>56 250</b>
AGL DRAPEAU FOUGERES FOOTBALL	6 250
PAYS DE FOUGERES BASKET	30 000
Ville de Fougères - Tour de France	20 000
<b>SPORT</b>	<b>45 500</b>
CLUB DE NATATION FOUGERAIS	29 000
ASSO SPORTIVE DU COLLEGE de ROQUEBLEUE	500
ASSO SPORTIVE SCOLAIRE JULIEN MAUNOIR	500
OFFICE SPORT PAYS ST AUBIN DU CORMIER	14 000
FFRandonnée - 8 mai 2018	1 500
<b>AGRICULTURE</b>	<b>6 287</b>
SOC AGRICULTURE CANTON NORD	2 287
SYNDICAT ELEVEURS 35 DU CHEVAL BRETON	500
SOCIETE DES COURSES HIPPIQUES	1 500
Association agricole départementale des expropriés 35	2 000

- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-président délégué, à signer toute convention nécessaire avec les organismes subventionnés.**

**M. Louis FEUVRIER** présente le dossier.

### 2018.036 – VOTE DES TAUX 2018

Vu les dispositions financières et comptables du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et son article L.2311-5 ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636-1 et suivants et l'article 1638-0 bis ;

Considérant les orientations budgétaires retenues le 19 février 2018 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances en date du 21 février 2018 ;  
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 5 mars 2018,

**Entendu le présent exposé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **DE NE PAS AUGMENTER les taux de fiscalité applicables en 2018, à savoir :**

Taxe d'habitation 12,12 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties 1,57 %

Foncier bâti	taux 2017	taux 2018
Ex Fougères Communauté	1,48%	1,51%
Ex Louvigné Communauté	2,18%	1,86%
7 communes	2,06%	1,80%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties 5,81 %

Cotisation foncière des entreprises 24,81 %

**M. Louis FEUVRIER** présente le dossier.

#### **2018.037 – CONVENTION DE GESTION AVEC LE SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES**

La convention de gestion transitoire avec le SMICTOM du Pays de Fougères est arrivée à son terme le 31 décembre 2017. Il est proposé de signer une nouvelle convention pour 3 ans, reprenant les termes de la convention précédente existante entre l'ex-Fougères Communauté et le SMICTOM du Pays de Fougères.

Vu les dispositions financières et comptables du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 5 mars 2018,

**Entendu le présent exposé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **D'ADOPTER les termes de la convention avec le SMICTOM du Pays de Fougères,**
- **D'AUTORISER le Président à signer la convention.**

**M. Jean-Pierre HARDY** présente le dossier.

#### **2018.038 – RESSOURCES HUMAINES – RATIO PROMUS / PROMOUVABLES 2018**

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement (inscrits au tableau d'avancement).

Ce taux, appelé « ratio promus-promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique, et peut varier entre 0 et 100 %.

Comme en 2017, il est proposé de fixer le ratio « Promus-promouvables » à 50 %.

Fougères Agglomération ne disposant plus d'un Comité Technique jusqu'aux prochaines élections qui se dérouleront au mois de décembre 2018, un Comité Transitoire du Dialogue Social a été créé. L'avis de cette instance sur ce ratio promus / promovables fixé à 50 % a été recueilli lors de la séance du 9 mars 2018.

Le Collège Personnel a émis un avis défavorable sur cette proposition.

Le Collège Employeur a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

Il est rappelé que l'avis du Comité Transitoire du Dialogue Social ne lie pas le Conseil.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 5 mars 2018,

**Entendu le présent exposé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER la proposition de fixer le ratio Promus / Promouvables à 50 % maximum pour l'ensemble des grades et l'ensemble des catégories pour l'année 2018.**

**M. Jean-Pierre HARDY** présente le dossier.

### **2018.039 – RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATIONS**

#### **Siège :**

Un agent titulaire du grade de rédacteur principal de 2ème classe (catégorie B) travaillant au sein du service secrétariat général va prendre sa retraite à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

Cet agent va être remplacé dans ses fonctions par un agent, titulaire du grade d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (catégorie C) et lauréat du concours d'assistant de conservation du patrimoine (Catégorie B). Cet agent assurera également la gestion du service Archives, en lien avec les Archives Départementales.

Afin de pouvoir procéder à ce remplacement et après avoir recueilli l'avis des deux collègues du Comité Transitoire du Dialogue Social en date du 9 mars 2018 il est proposé :

- La suppression, au 1<sup>er</sup> mai 2018, du poste de Rédacteur principal de 2ème classe à temps complet dénommé B/Adm.S/RP2.1 au tableau des effectifs.
- La suppression, au 1<sup>er</sup> avril 2018, du poste d'Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet dénommé C/Cult.S/AP2.1 au tableau des effectifs.
- La création, au 1<sup>er</sup> avril 2018, d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet dénommé B/Cult.S/ACP2.1 au tableau des effectifs.

Ces modifications sont sans surcoût budgétaire.

#### **Service Micro-crèche :** Avec effet au 1<sup>er</sup> août 2018

4 postes seront à pourvoir dans le cadre de l'ouverture de la micro-crèche de Saint Jean Sur Couesnon prévue le 3 septembre 2018, avec une prise de fonctions planifiée au 20 août 2018.

Il convient donc de créer les 4 postes correspondants au tableau des effectifs :

- Création d'un poste d'Éducateur de Jeunes Enfants à temps complet dénommé B/Méso.Micre/EJE.1 au tableau des effectifs.- Création d'un poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à temps complet dénommé C/Méso.Micre/AuxP.P2.1 au tableau des effectifs.
- Création de 2 postes d'Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à temps non complet représentant 30/35ème d'un temps complet (soit 85,71%) et respectivement dénommés C/Méso.Micre/AuxP.P2.2 et C/Méso.Micre/AuxP.P2.3 au tableau des effectifs.

Le coût de ces 4 postes pour l'année 2018 est estimé à 50 000 € environ, mais ce chiffre reste à prendre avec précaution s'agissant de l'ouverture d'un nouveau service (en année pleine la charge de personnel est estimée à 125 000 € environ, avec un financement CAF de 37 700 €).

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 5 mars 2018,

#### **Entendu le présent exposé,**

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER ces créations de postes au tableau des effectifs ;**
- **D'APPROUVER ces suppressions de postes au tableau des effectifs ;**
- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à ce dossier.**

**Mme Alice LEBRET** présente le dossier.

### **2018.040 – COMITE REGIONAL DU TOURISME – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Le CRT Bretagne a pour objet principal le développement et la promotion des activités touristiques de la Région Bretagne et agit conformément aux dispositions du code du tourisme. Son action participe à l'attractivité globale de la Bretagne. Il la conduit dans le cadre des axes stratégiques en matière touristique et modalités de mise en œuvre adoptés par le Conseil Régional qui en assure principalement le financement.

Ses domaines d'intervention et missions sont établis par voie de convention entre le Conseil Régional et lui-même.

Le CRT a notamment pour missions :

- la promotion et la coordination des actions de promotion touristique de la région Bretagne sur les marchés français et étrangers ;
- la mise en œuvre d'actions relevant de la politique du tourisme de la Région, notamment dans le domaine des études, de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, des aides aux hébergements, des assistances techniques à la commercialisation ainsi que de la formation professionnelle.

A la demande du Conseil Régional, le CRT Bretagne peut également être sollicité, à titre de conseil, sur tout projet d'intervention de la Région ayant un impact sur le tourisme.

Dans le cadre de ses compétences, il peut également se voir confier, par voie de conventions dédiées, des attributions complémentaires par la Région.

L'association est désormais composée de deux collèges dont l'un regroupe les acteurs publics du tourisme. A ce titre Fougères Agglomération est membre de droit et dispose d'un siège dont il convient de désigner le représentant à l'Assemblée Générale. En outre Fougères étant la structure porteuse de la « destination touristique Rennes et les Portes de Bretagne » il est proposé que ce représentant siège également à ce titre au Conseil d'Administration du CRT qui est composé de 22 membres dont 10 au titre des "Destinations Touristiques".

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 19 mars 2018,

**M. le Président** propose de désigner **Mme Alice LEBRET** au titre de sa délégation sur l'agglomération comme représentant de Fougères Agglomération à l'Assemblée Générale.

**Entendu le présent exposé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER l'adhésion de Fougères Agglomération au CRT Bretagne en qualité de membres de droit ;**
- **DE DÉSIGNER Mme Alice LEBRET représentante de l'EPCI à l'Assemblée Générale ;**
- **D'APPROUVER sa participation au Conseil d'Administration du CRT Bretagne.**

**M. Jean-Claude RAULT** présente le dossier.

<b>2018.041 – CONSERVATOIRE / ÉCOLE DE MUSIQUE DE LOUVIGNE / ÉCOLE D'ARTS PLASTIQUES – CONVENTION CAF 53 – DISPOSITIF CHEQUES LOISIRS</b>
---

Quelques usagers des services culturels de Fougères Agglomération ont émis le souhait de pouvoir régler tout ou partie de leurs frais d'inscription avec des chèques loisirs de la CAF 53.

La CAF de la Mayenne met en effet en place un dispositif destiné à promouvoir les loisirs et la culture pour les familles allocataires, les enfants et les jeunes en apportant une aide financière à certaines d'entre elles (sous conditions de ressources) sous forme de chèques loisirs.

Il convient donc d'établir une convention de partenariat au titre du dispositif « chéquier loisirs CAF de la Mayenne » avec la société APPLICAM agissant pour le compte de la CAF 53.

Vu l'avis favorable de la commission « Équipements et politique culturelle » du 14 mars 2018 ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 19 mars 2018,

**Entendu le présent exposé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER les termes de la convention avec la société APPLICAM agissant pour le compte de la CAF de la Mayenne pour le dispositif chèques loisirs**
- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.**

- **D'APPROUVER, en conséquence, le paiement des droits d'inscription dans les établissements d'enseignement artistique de Fougères Agglomération (Conservatoire, école de musique de Louvigné, école d'arts plastiques) par le biais de ces chèques loisirs de la CAF 53.**

**M. Jean-Claude RAULT** présente le dossier.

#### 2018.042 – CONVENTION TRIPARTITE – ÉCOLE DE MUSIQUE "LA FABRIK"

L'école de musique associative « la Fabrik » (ex-école de musique du pays de Saint-Aubin-du-cormier) accueille des élèves du territoire de Fougères Agglomération (51 élèves sur 334 pour cette année scolaire 2017/2018, soit 15,3 % des effectifs).

Les deux EPCI subventionnant cette association, Liffré-Cormier Communauté et Fougères Agglomération, ont souhaité établir une convention pluriannuelle tripartite d'objectifs et de moyens pour les trois années scolaires 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020.

#### **Dispositions principales**

- Engagements de l'association La Fabrik

- Mener des actions de sensibilisation, de diversification et d'accessibilité aux pratiques musicales les plus diverses, auprès des publics les plus larges, dans l'aire d'activité de l'association.
- Être un acteur de la vie culturelle du territoire
- Accueillir les élèves de l'ensemble du territoire, notamment en appliquant une politique tarifaire équitable.
- Offrir aux élèves de l'école de musique un enseignement musical de qualité attesté par la qualification des professeurs, les résultats observés lors des auditions et productions de l'école, la motivation des élèves.
- Poursuivre ou développer les partenariats avec les établissements scolaires et autres structures ou associations du territoire
- Fournir l'ensemble des pièces nécessaires au suivi et au contrôle de son activité (statuts, projet d'établissement, bilans comptables et financiers, bilans d'activité, déclaration d'effectifs...)

- Subventions annuelles des EPCI

Liffré-Cormier Communauté et Fougères agglomération déterminent leur contribution annuelle par délibération en Conseil communautaire.

Les subventions allouées par les EPCI seront proratisées entre EPCI sur la base du nombre d'élèves de chaque EPCI. Elles permettront de participer au financement du fonctionnement général, des cours et des projets d'éducation artistique menés par l'association.

Le montant prévisionnel 2018 pour Fougères Agglomération s'établit à 15 449 €.

Vu l'avis favorable de la commission « Équipements et politique culturelle » du 14 mars 2018 ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 19 mars 2018,

**Entendu le présent exposé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER les termes de la convention tripartite d'objectifs et de moyens entre Liffré-Cormier Communauté, Fougères Agglomération et l'école de musique associative « La Fabrik. » ;**
- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.**

**M. Bernard DELAUNAY** présente le dossier.

**2018.043 – AMENAGEMENT DE LA VOIE VERTE FOUGERES-VITRE –  
CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION**

Par délibérations en date des 10 juillet 2017 et 22 janvier 2018, le Conseil de Fougères Agglomération a approuvé le principe d'aménagement de la voie verte, confié la conduite de l'opération à Vitré Communauté dans le cadre d'une Maîtrise d'ouvrage unique et arrêté le montant prévisionnel de l'investissement. Suite au lancement de la consultation par Vitré Communauté et l'ouverture des plis, les marchés de travaux sont en cours d'analyse par le maître d'œuvre. Le planning est toujours fixé avec un démarrage des travaux début avril pour une livraison de l'ouvrage fin juin 2018.

Afin de permettre le démarrage effectif des travaux d'aménagement, il est nécessaire de transférer, par convention, la gestion de l'emprise de la voie de SNCF Réseau à Fougères Agglomération.

Cette convention définit notamment les parcelles transférées qui feront l'objet d'un aménagement et dont l'entretien incombera à L'EPCI. Une convention identique sera mise en place par Vitré Communauté pour la partie qui lui incombe.

Il convient d'autoriser le Président à arrêter les termes définitifs de la convention et de la signer. Fougères Agglomération doit également prendre en charge le montant des frais de gestion que SNCF Réseau est amené à acquitter du fait du présent transfert de gestion, soit la somme de 4 000€ HT.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 5 mars 2018,

**M. Bernard DELAUNAY** précise que l'ouverture des plis a été réalisée début mars 2018. Une entreprise est retenue. Un vote devra avoir lieu au prochain Conseil Communautaire sachant que le marché retenu est inférieur à l'estimatif. Les travaux démarrent mi-avril pour être terminés fin juin, début juillet 2018.

**M. le Président** rappelle que l'inauguration est prévue en septembre.

**Mme Patricia RAULT** demande qui s'occupe de la liaison pour la voie verte qui vient de Fougères à l'Aumallerie ? Nous avons déjà échangé une fois à ce sujet pour dire que ce serait bien d'avoir de la place sur le côté. Il semble que cela tourne en rond et que personne ne s'en occupe. Des usagers qui viennent en vélo se plaignent de la dangerosité actuelle. Cela représente 200 ou 300 mètres à aménager.

**Mme Marie PROTHIAU** souhaite formuler la même question.

**M. Bernard DELAUNAY** répond. Concernant la traversée de la RN12, des chicanes sont prévues dans le marché au niveau du rond-point ainsi qu'un cheminement des deux côtés.

**M. le Président** précise qu'il participait récemment avec **M. Jean-François GARNIER** à un comité de pilotage sur l'accidentologie sur la RN12 avec Monsieur le Maire de Beaucé et ce point a été soulevé notamment dans la discussion avec le Conseil départemental et l'Etat.

Dans l'appel d'offres, les autorisations ont été données pour que lorsque l'on sort de la voie verte, où nous sommes hors agglomération, un cheminement sécurisé ramène les usagers au rond-point. Cela permettra d'avoir une traversée mieux sécurisée.

**M. Bernard DELAUNAY** complète : la traversée se fera en deux temps avec une chicane centrale.

**Entendu le présent exposé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **DE DÉLÉGUER** au Président la définition des termes de la convention définitive
- **DE SIGNER** la convention de transfert de gestion, de l'emprise de la voie verte de SNCF Réseau à Fougères Agglomération.
- **D'APPROUVER ET D'AUTORISER** le versement de 4 000 € HT au titre de l'établissement de l'acte de transfert.

**M. Jean-Louis LAGREE** présente le dossier

**2018.044 – FOURNITURE DE DVD POUR LES MEDIATHEQUES DE FOUGERES AGGLOMERATION**

Considérant que le marché en cours arrive à échéance en mars 2018,

Vu la consultation lancée en procédure adaptée pour un accord cadre à bon de commande d'une durée d'un an reconductible trois fois (soit une durée maximale de quatre ans) pour les montants mini et maxi suivants :

Montant minimum annuel : 7 000 euros HT

Montant maximum annuel : 36 000 euros HT,

Vu l'avis favorable de la CAO MAPA du 27 février 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 5 mars 2018,

**Entendu le présent exposé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** l'attribution du marché à la société **ADAV (75020)** qui consent un rabais de 33 % sur ses tarifs

**M. Jean-Louis LAGREE** présente le dossier

**2018.045 – DECONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION D'UN BATIMENT A USAGE DE FOURRIERE ANIMALE A LA SERMANDIERE -ATTRIBUTION DES LOTS 2 ET 9**

Vu la délibération du 22 janvier 2018 déclarant infructueux les lots n°2 « Gros œuvre » et n°9 « Plomberie » de la consultation publiée en novembre 2017 pour l'attribution des dix lots du marché de travaux,

Vu la consultation en procédure adaptée publiée le 3 février 2018 pour l'attribution des deux lots infructueux,

Vu l'avis favorable de la CAO MAPA du 27 janvier 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 5 mars 2018,

**Entendu le présent exposé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** l'attribution des marchés suivants :

<b>Lot n°</b>	<b>Libellé</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Code postal</b>	<b>Montant HT</b>
2	Gros œuvre	ROC BÂTIMENT	35140	75 258,78
9	Plomberie	DELALONDE	53220	6 314,24
<b>Total</b>				<b>81 573,02</b>

**M. le Président** présente le dossier.

## 2018.046 – CONSEIL DE DEVELOPPEMENT – COMPOSITION PROPOSEE

Vu la délibération n°2017.264 du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2017 établissant le cadre juridique du Conseil de Développement de Fougères Agglomération,  
Considérant qu'il a été fixé que le Conseil de Développement serait composé de 14 à 18 membres représentatifs du territoire et des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et environnementaux,  
Vu les propositions des communes,  
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 19 mars 2018,

**Mme Marie PROTHIAU** intervient car il lui semble que dans la liste manquent des acteurs importants représentatifs qui agissent sur le territoire. Plus précisément les organisations syndicales. Pourquoi ne sont-elles pas dans cette liste ? Ce sont des acteurs économiques et sociaux qui ont leur importance, ces organisations ont toute leur place dans des instances démocratiques.

**Mme Marie PROTHIAU** souhaiterait que les organisations syndicales puissent intégrer cette liste.

**M. le Président** répond qu'il a aussi été interpellé par **Madame PAYEN** de la CGT. **M. le Président** lui a répondu qu'aucune organisation syndicale n'avait été sollicitée, il n'existe donc pas de discrimination à ce sujet.

**M. le Président** indique que le Conseil de Développement a été constitué à partir des propositions des maires. Un courrier du président de Fougères Agglomération a donc été envoyé à l'ensemble des communes du territoire afin que celles-ci proposent des structures. Et c'est à partir des éléments reçus qu'une proposition a été faite au Bureau Communautaire. Aucune commune n'a formulé une proposition pour qu'il y ait des représentants syndicaux.

**M. le Président** reconnaît le rôle éminent des syndicats de salariés

**Entendu le présent exposé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à la majorité :**

- **DE DÉSIGNER les membres du Conseil de Développement de Fougères Agglomération au sein des associations et institutions suivantes :**

LA CHAPELLE JANSON	Office cantonal d'animation sportive
FOUGERES	Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine
FOUGERES	Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Ille-et-Vilaine
FOUGERES	Mission locale du Pays de Fougères
FOUGERES	Office des sports et loisirs (OSL) Fougères
FOUGERES	Emmaüs Fougères
FOUGERES	Conseil associations culturelles (CAC) Fougères
FOUGERES	Fougères Rennes En Train - FRET
FOUGERES	Collège Gandhi
JAVENÉ	Chambre de Commerce et d'Industrie 35
LA BAZOUGE-DU-DÉSERT	Bazouge Qualité Environnement
ROMAGNÉ	ADMR des Portes du Pays de Fougerais
LAIGNELET	Réseau des comités de jumelage
LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT	UPPL - Union Professionnelle du Pays de Louvigné
LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT	Maison du Canton
LUITRÉ	AACIL Association des Artisans et Commerçants Indépendants de Luitré
SAINT-GEORGES-DE-REINTEBAULT	Association Julien Maunoir
SAINT-GEORGES-DE-REINTEBAULT	Collège Roquebleue



- **DE SOLLICITER les associations et institutions afin qu'elles désignent un membre représentant pour siéger dans le Conseil de Développement de Fougères Agglomération,**
- **DE DÉLÉGUER au Président d'arrêter la liste des personnes physiques désignées par les associations et les institutions.**

**Abstentions : Mme Marie PROTHIAU – M. Jean-François GARNIER**

**M. le Président** demande de lui donner acte sur les deux dossiers suivants et rappelle que si les élus ont des questions particulières, ils peuvent contacter la Direction Générale de Fougères Agglomération.

## 2018.047 – DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

M. le Président informe l'assemblée que l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une délégation de pouvoir peut être consentie par le Conseil Communautaire au bénéfice du Président de la Communauté, des vice-Présidents ayant reçu délégation de fonction, ou du Bureau dans son ensemble.

Vu l'article L. 5211.10 du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2017.011 du 23 janvier 2017 déléguant une partie de ses attributions au Bureau Communautaire dans son ensemble,

**M. le Président informe le Conseil Communautaire des décisions prises lors du Bureau du 19 mars 2018.**

Décisions du Bureau communautaire du 19 mars 2018

### **2018.006B – Maison de santé – Prolongation du rabais d'un loyer**

*Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire DÉCIDE, à l'unanimité : D'APPROUVER la prolongation du rabais octroyé à Laetitia BESNIER sur son loyer et ses charges au titre du cabinet qu'elle occupe à la maison de santé à Louvigné-du-Désert, jusqu'à transmission à un professionnel à temps plein.*

### **2018.007B – Impression du Magazine Mag'Agglo**

*Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire DÉCIDE, à l'unanimité : D'APPROUVER l'attribution du marché à l'imprimerie LABBE (35133) aux prix unitaires suivants :*

	Magazine de 24 pages	Magazine de 28 pages	Magazine de 32 pages
Impression-façonnage/livraison en 28500 exemplaires	<b>5 798,00 € HT</b>	<b>6 956,00 € HT</b>	<b>7 536,00 € HT</b>

### **2018.008B – Fourniture de CD Audio pour les médiathèques de Fougères Agglomération**

*Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire DÉCIDE, à l'unanimité : D'APPROUVER l'attribution du marché à la Société RDM (95110), d'une durée d'un an reconductible trois fois pour les montants suivants : Montant minimum annuel : 5 000 euros HT et Montant maximum annuel : 20 000 euros HT sachant que la société consent à un rabais de 30 % sur ses tarifs.*

### **2018.009B – Remplacement des menuiseries extérieurs de huit pavillons – Lotissement de La Reposée à Mellé**

*Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire DÉCIDE, à l'unanimité : D'APPROUVER l'attribution du marché à l'entreprise DESPAS (35420) pour un montant de base de 56 576,00 euros HT et de retenir la variante « porte de garage sectionnelle isolée 20 mm » représentant une plus-value de 856,00 euros HT, soit un montant total de 57 432,00 euros HT.*

### **2018.010B – Avenant 1 au marché de contrôle périodique des équipements de Fougères Agglomération – SOCOTEC**

*Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire DÉCIDE, à l'unanimité : D'APPROUVER la passation d'un avenant 1 au marché pour 1 750,00 € HT pour cinq ans.*

### **2018.011B – Attribution de logements locatifs sociaux communautaires**

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire DÉCIDE, à l'unanimité : D'ATTRIBUER les logements suivant :

T3 – 64 m<sup>2</sup> - 18 avenue des Portes de Bretagne – Villamée – 367 € de loyer

T2 – 50 m<sup>2</sup> - 2 rue Monseigneur Gry – Louvigné-du-Désert – 231,84 € de loyer

**2018.012B – Aides aux propriétaires occupants en secteur diffus**

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire DÉCIDE, à l'unanimité : D'AUTORISER l'attribution d'une subvention de 1 000 € à 1 propriétaire pour des travaux « d'économie d'énergie » et d'une subvention de 1 250 € à 1 propriétaire pour des travaux « d'adaptation/autonomie ».

**2018.013B – Opération de revitalisation – Attribution de subventions**

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire DÉCIDE, à l'unanimité : D'ATTRIBUER le versement d'une subvention de 500 € à 2 propriétaires occupants dans le cadre d'un dossier d'économie d'énergie et un dossier d'adaptation-autonomie.

**Entendu le présent exposé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **DE PRENDRE ACTE de cette communication**

<p align="center"><b>2018.048 – DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION FEVRIER - MARS 2018</b></p>
--

M. le Président informe l'assemblée que l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une délégation de pouvoir peut être consentie par le Conseil Communautaire au bénéfice du Président de la Communauté, des vice-Présidents ayant reçu délégation de fonction, ou du Bureau dans son ensemble.

Vu l'article L. 5211.10 du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2017.011 du 23 janvier 2017 déléguant une partie de ses attributions au Président,

**M. le Président informe le conseil communautaire des décisions qu'il a prises sous sa signature ou celles des vice-présidents selon les attributions déléguées :**

2018.008DP – Insertions coordonnées services – Pages Jaunes – Annuaire papier et version internet - 9 163 € HT

2018.009DP – Contrat de maintenance de l'élévateur PMR – Espace Aumaillerie - Société ERHMES – Vitry (35) - 1950 euros HT pour 5 ans, hors revalorisation.

2018.010DP – Contrat de cession de spectacle LE MISANTHROPE – Compagnie VIVA – Versailles (78) – 80 414 € HT – CCJD

2018.011DP – Contrat de cession de spectacle ZANZ IN LANFER – ZAMORA Production Sarl – Paris (75) – 7 000 € HT - CCJD

2018.012DP – Étude sur la compétence Petites enfance – Enfance – Jeunesse – Cabinet Sémaphores – Rezé (44) – 24 700 € HT

2018.013DP – Convention de médiation artistique – Théâtre du Vestiaire (Rennes) – Collège Thérèse Pierre (Fougères) – Fougères Agglomération – pour la production culturelle autour de la dispute de Marivaux – 1 020€ HT

2018.014DP – Aménagement bâtiment La Moussais – Choix des prestataires Bureau d'étude fluides et contrôle technique – Cabinet BEE+ - 6 400 € HT et Cabinet Qualiconsult – 3 190 € HT

2018.015DP – Bâtiment relais Aumaillerie – Convention de location – Agence Far Immobilier pour la commercialisation des cellules vacantes pendant 1 an – Frais à la charge du preneur.

**Entendu le présent exposé,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **DE PRENDRE ACTE de cette communication**

### Question diverse

**M. Jean-Pierre OGER** souhaite insister sur le remplacement des menuiseries extérieures des huit pavillons à Mellé mentionnées dans les Décisions du Bureau Communautaires, conformément aux demandes effectuées par les habitants de ces pavillons.

**M. le Président** revient sur la décision de Président 2018.011 indique que « ZAMORA Production SARL » n'a strictement rien à voir avec le Directeur Général des Services de Fougères Agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** remercie l'assemblée, clôt la séance.